



**Manufacturiers et
Exportateurs du
Québec**

Une division des Manufacturiers
et exportateurs du Canada

PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE LA PÉRIBONKA

**ASSURER LA DISPONIBILITÉ D'UN APPROVISIONNEMENT FIABLE ET
SUFFISANT À UN PRIX STABLE ET COMPÉTITIF**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**

21 OCTOBRE 2003



TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	3
1. PRÉSENTATION DES MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU QUÉBEC.....	4
2. PRIORITÉS DES MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'ÉNERGIE.....	5
3. CROISSANCE DE LA DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ SUR LES MARCHÉS D'HYDRO-QUÉBEC.....	7
↻ MARCHÉ QUÉBÉCOIS.....	7
↻ MARCHÉS EXTÉRIEURS.....	7
↻ UNE SITUATION ALARMANTE.....	8
4. SYNTHÈSE : ATTENTES DES MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU QUÉBEC VIS-À-VIS HYDRO-QUÉBEC.....	12
5. LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE LA PÉRIBONKA RÉPOND-T-IL AUX ATTENTES DES MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU QUÉBEC?.....	13
↻ CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES.....	13
↻ CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES.....	13
6. CONCLUSION.....	14

UNITES DE MESURE

CONCEPT	MESURES	ÉQUIVALENCES
PUISSANCE	W : WATT kW : KILOWATT MW : MÉGAWATT GW : GIGAWATT	= 1 000 W = 1 000 000 W = 1 000 000 000 W
ÉNERGIE	kWh : KILOWATTHEURE MWh : MÉGAWATTHEURE GWh : GIGAWATTHEURE TWh : TÉRAWATTHEURE	= 1 000 Wh = 1 000 kWh = 1 000 000 kWh = 1 000 000 000 kWh
TENSION	V : VOLT kV : KILOVOLT	= 1 000 V



SOMMAIRE

Les Manufacturiers et exportateurs du Québec appuient le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka parce qu'ils :

- 1) estiment qu'il contribuera à réduire les risques associés à une marge de manœuvre trop faible à compter de sa mise en service prévue pour 2008;
- 2) estiment qu'Hydro-Québec a la responsabilité de répondre à la croissance de la demande d'électricité et de profiter des opportunités offertes sur les marchés extérieurs en accroissant ses capacités de production;
- 3) reconnaissent que l'aménagement hydroélectrique sera fait dans le respect des normes sociales et environnementales, minimisant ainsi ses impacts négatifs tout en maximisant ses effets positifs;

Ceci dans le but d'assurer aux manufacturiers et exportateurs québécois la disponibilité d'un approvisionnement énergétique fiable et suffisant à un prix stable et le plus compétitif possible.

1. PRÉSENTATION DES MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU QUÉBEC

L'association des *Manufacturiers et exportateurs du Québec* (MEQ) a pour mission d'être le principal réseau d'affaires voué à la promotion des intérêts des manufacturiers et exportateurs du Québec. Elle compte près de 600 membres au Québec et fait partie des *Manufacturiers et exportateurs du Canada*. Nos membres sont une source importante de croissance et de prospérité pour l'ensemble de la collectivité québécoise.

Le secteur industriel représente un client majeur pour Hydro-Québec puisqu'il constituait l'an dernier 43,2 % des ventes d'électricité au Québec de la société d'État. À titre de comparaison, les autres principales catégories de clients, soit la clientèle résidentielle et agricole et la clientèle commerciale et institutionnelle représentent respectivement 33,6 % et 20 % de ses ventes d'électricité.¹

Les manufacturiers emploient 650 000 québécois, ce qui représente plus de 19 % de la main-d'œuvre totale du Québec. De plus, le rayonnement indirect des manufacturiers, qui impartissent des activités et génèrent des revenus d'exportation, contribue à la prospérité de plusieurs régions et villes québécoises.

Les perspectives de croissance de ce secteur économique moteur pour le Québec et l'importance de la clientèle industrielle pour Hydro-Québec expliquent qu'elle sera responsable à 63,3 % de la croissance de la demande d'électricité prévue au Québec d'ici 2011.²

Afin d'assurer leur pérennité, de poursuivre leur croissance et de créer de l'emploi, les entreprises manufacturières et exportatrices du Québec nécessitent un environnement d'affaires qui encourage l'accroissement de la productivité et qui stimule l'innovation. Cela passe notamment par la disponibilité d'un approvisionnement énergétique qui soit fiable et suffisant et à un prix stable et le plus compétitif possible.

¹ Hydro-Québec, *Rapport annuel 2002*, p. 99.

² Hydro-Québec Distribution, *Les prévisions de ventes au Québec par secteur de 2001 à 2012*, août 2002, document déposé dans le cadre des audiences publiques, DA-23.

2 PRIORITÉS DES MEQ EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

Les manufacturiers ont dépensé plus de 3,3 milliards de dollars en énergie pour la production en 1999, ce qui équivalait à 7,4 % du PIB du secteur. L'énergie est un moteur de l'industrie québécoise, elle est donc essentielle à son bon fonctionnement et à sa compétitivité.

Dans ce sens, les deux priorités des Manufacturiers et exportateurs du Québec en matière d'énergie sont : 1) la disponibilité d'un approvisionnement fiable et suffisant et 2) un prix stable et le plus compétitif possible.

L'électricité, principale source d'énergie utilisée par les entreprises manufacturières et exportatrices du Québec, est un intrant important dans les processus de fabrication. En effet, en 1999, celles-ci ont consommé 82,6 GWh d'électricité pour 2,3 milliards de dollars, soit 5,1 % du PIB du secteur.³ Pour certains secteurs critiques de notre économie tels que la première transformation des métaux, cette consommation peut représenter le tiers du coût des intrants du processus de fabrication.

Pour demeurer compétitives, les entreprises manufacturières québécoises ont donc besoin d'électricité à des prix les plus compétitifs possibles. Les faibles coûts énergétiques, notamment dans le secteur industriel, constituent un avantage comparatif majeur pour le Québec et pour la compétitivité des entreprises manufacturières. À titre d'exemple, plusieurs entreprises et industries sont localisées ou viennent s'implanter au Québec pour cette raison. De plus, il existe un lien étroit entre croissance économique et croissance de la demande d'électricité. On peut noter par exemple que 63,3 % de la croissance de la demande d'électricité au Québec entre 2001 et 2011 viendra du secteur manufacturier.⁴ C'est pour produire, transformer et fabriquer davantage que celles-ci ont besoin d'énergie.

Hydro-Québec a la responsabilité d'assurer d'une offre suffisante d'électricité, en accroissant ses capacités de production pour rencontrer la demande croissante des besoins énergétiques – croissance dont le secteur manufacturier sera largement responsable. Ceci afin d'assurer la disponibilité d'un approvisionnement suffisant au prix le plus bas possible.

³ Institut de la statistique du Québec (2003), *Portrait du secteur manufacturier – Édition 2003*, p. 20-21 et Statistique Canada (2003), *Produit intérieur brut provincial par industrie 1997-2002*, p. 124. La consommation d'électricité excède ce qu'Hydro-Québec distribue puisque certains manufacturiers produisent de l'énergie pour leur propre consommation.

⁴ Hydro-Québec Distribution, *op cit.*



Finalement, en ce qui a trait à la stabilité et prévisibilité des prix, cette préoccupation s'explique du fait que dans le secteur manufacturier, les délais de production sont souvent tels que l'on doit mettre régulièrement des mois sinon des années avant de modifier les prix spécifiés sur les contrats de vente. Des hausses subites des tarifs heurtent nécessairement les marges bénéficiaires des entreprises, qui ne peuvent refiler la note immédiatement à leurs clients.

3. CROISSANCE DE LA DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ SUR LES MARCHÉS D'HYDRO-QUÉBEC

MARCHÉ QUÉBÉCOIS

Au cours des prochaines années, il y aura croissance de la demande d'électricité au Québec comme sur les autres marchés d'Hydro-Québec.

Selon les prévisions d'Hydro-Québec pour sur son marché prioritaire qu'est le Québec, les prévisions de croissance des besoins en électricité sont de 1,5 % par année jusqu'en 2012. Cela signifie que sur 10 ans, la demande sera de 15 % supérieure à son niveau actuel.⁵

Cette croissance sera grandement due au secteur industriel. En effet, la croissance dans ce secteur est inévitablement liée à la croissance des besoins énergétiques. La croissance dans le secteur manufacturier – à forte valeur ajoutée – déborde sur l'ensemble de l'économie et profite ainsi à tous. Le secteur industriel représente un client majeur pour Hydro-Québec puisqu'il constitue 43,2 % des ventes d'électricité de la société d'État au Québec.

MARCHÉS EXTERIEURS

Sur les marchés hors Québec, la croissance de la demande se situe entre 1,2 % et 1,5 % en moyenne d'ici 2012.⁶ Dans 15 ans, on peut s'attendre à ce que la demande soit ainsi de 20 à 25 % supérieure à son niveau actuel.

Les ventes d'Hydro-Québec à l'extérieur du Québec – principalement aux États-Unis – se chiffraient à 3,5 milliards de dollars l'an dernier. Ces ventes proviennent à 23 % de sorties nettes de réservoirs, le reste correspondant à des transactions de courtage d'énergie sur les marchés américains et ontarien, ce dernier étant ouvert à la concurrence depuis le 1^{er} mai 2002.⁷ Ces ventes hors Québec ont considérablement augmenté au cours des dernières années : en 1991, elles n'étaient que de 304 millions de dollars.⁸ Ces ventes, plutôt modestes et ondulatoires avant

⁵ Hydro-Québec (2003), *Allocution d'ouverture devant le Bureau d'audiences publiques en environnement*, 16 septembre 2003, document déposé dans le cadre des audiences publiques, DA10, p. 5. L'augmentation de 15 % sur 10 ans a été calculée à partir des ventes totales d'électricité pour 2002 publiées dans Hydro-Québec (2002), *op cit*, p. 61 et des prévisions pour 2012 publiées dans Hydro-Québec Distribution, *op cit*.

⁶ Hydro-Québec (2003), *op cit*, p. 5.

⁷ Hydro-Québec (2002), *op cit*, p. 64.

⁸ Henri Lepage et Michel Boucher (2001), *La libéralisation des marchés de l'électricité*, Montréal, Éditions Saint-Martin, p. 287.

1997, ont bénéficié de l'ouverture des marchés de gros, augmentant de 400 % entre 1997 et 2001.⁹

Deux raisons principales jouent en faveur d'Hydro-Québec lorsqu'il vend sa production sur les marchés extérieurs. D'abord, une raison propre à toute source d'énergie hydroélectrique : le caractère aléatoire des précipitations. Il appert que les variations des ventes reflètent autant la force de la demande en période de pointe que la faible hydraulité des bassins de l'entreprise.¹⁰ Ensuite, la période de pointe des clients potentiels d'Hydro-Québec situés sur la côte est américaine n'est pas la même qu'au Québec.¹¹ Les cycles de demande entre le marché québécois et les marchés extérieurs diffèrent, en se complétant plutôt qu'en se concurrençant. Hydro-Québec a donc une formidable opportunité de vendre et de rentabiliser ses capacités non utilisées.

UNE SITUATION ALARMANTE

Compte tenu que les prévisions nous indiquent que la demande d'électricité croîtra à un rythme plus rapide que la production d'Hydro-Québec, sans construction de nouvelles capacités de production telles que l'aménagement hydroélectrique de la Péribonka, nous assisterons inévitablement à une hausse des prix sur le marché québécois. Comme nous l'avons vu précédemment, une telle situation serait fort dommageable pour les manufacturiers et exportateurs québécois dont l'essor dépend de prix d'électricité compétitifs.

L'élément qui porte les manufacturiers et exportateurs à s'inquiéter de cet écart entre la croissance de la demande et la croissance de l'offre est la marge de manœuvre avec laquelle Hydro-Québec devra composer dans un avenir rapproché. En effet, cette marge de manœuvre sera considérablement réduite et ce, rapidement. En 2001, cette marge de manœuvre (sans prendre en compte la réserve légale), était de 8 TWh ou 5,2 % des ventes. Sur 5 ans, malgré la mise en route de Sainte-Marguerite-3 et de Toulnostouc, cette marge diminuera de 13% pour atteindre 7 TWh en 2006. Compte tenu que l'on prévoit que les ventes d'électricité au Québec seront alors de 176 TWh, cette marge ne représentera que 4 % des ventes, niveau que les MEQ considèrent comme trop faible et fort inquiétant.¹²

⁹ *Ibid.*, p. 287-288 et Hydro-Québec (2001), *Rapport annuel 2001*, p.55.

¹⁰ Henri Lepage et Michel Boucher (2001), *op.cit.*, p.288.

¹¹ *Ibid.*

¹² Il est intéressant de noter que les prévisions de ventes pour 2006 ont été révisées à la hausse de 5 TWh depuis l'an dernier. Hydro-Québec Distribution (2003), *Prévision des ventes au Québec*, août 2003, document déposé dans le cadre des audiences publiques, DA23 et Hydro-Québec Production, *Bilan*



Sans Péribonka, en 2008 la marge de manœuvre serait encore plus faible à 5 TWh, soit 2,8 % des ventes au Québec.¹³ La mise en œuvre de Péribonka, dont la production annuelle sera de 2,2 TWh, contribuera donc à réduire les risques associés à une marge de manœuvre trop faible lors de sa mise en service prévue pour 2008.

Il est toutefois important de réaliser que même avec la réalisation de ce projet, les inquiétudes des manufacturiers quant à une marge de manœuvre trop faible subsistent, pour 2006 tout comme pour 2008. En fait, selon les prévisions actuelles et en raison notamment des longs délais de construction de nouveaux aménagements hydroélectriques, ces craintes d'une marge de manœuvre trop faible subsisteront jusqu'à la fin de la présente décennie. Par exemple, en 2008, même en considérant l'apport de l'aménagement hydroélectrique de Péribonka, la marge de manœuvre devrait alors osciller autour de 3,8 %. Il est important de se rappeler que malgré toute l'importance que revêt la réalisation de ce projet d'aménagement pour les manufacturiers et exportateurs, la mise en service de Péribonka comblera seulement l'équivalent de la hausse de la demande entre 2008 et 2009.¹⁴

Une si faible marge de manœuvre, soit 7 TWh pour 4 % des ventes en 2006 et 5 TWh pour moins de 2,8 % des ventes en 2008 n'a jamais été rencontrée dans l'histoire d'Hydro-Québec. Cette marge de manœuvre vise à compenser des aléas, des imprévus auxquels la société d'État a la responsabilité de faire face. Ces aléas peuvent être des aléas de marchés, des aléas climatiques ou encore des aléas techniques. Cette marge nous assure, en tant que consommateurs d'électricité, qu'Hydro-Québec ne passera pas à une position d'acheteur d'électricité pour combler les besoins de sa clientèle. Le problème n'en est pas un de disponibilité ou encore d'approvisionnement – Hydro-Québec n'est pas le seul producteur d'énergie électrique de la région et il pourra acheter chez ces concurrents ontariens ou américains –, le problème en est un de prix. Car lorsqu'un producteur achète d'un autre pour combler ses manques, il doit souvent le faire à des prix considérablement plus élevés.

Un exemple pas très lointain ni dans le temps ni dans l'espace force à réfléchir. Entre août 2001 et août 2002, le prix de l'électricité a fait un bond de 32,7 % en Ontario.¹⁵ En un seul mois, de juillet 2002 à août 2002, cette hausse a été de 18,3%, « *qui reflète le fait que l'électricité est maintenant vendue sur le marché libre dans cette province et que les vagues de chaleur d'août*

énergétique d'Hydro-Québec Production 2001-2011, document déposé dans le cadre des audiences publiques, DA23.

¹³ Hydro-Québec Distribution (2003), *op cit* et Hydro-Québec Production, *Bilan énergétique d'Hydro-Québec Production 2001-2011*, document déposé dans le cadre des audiences publiques, DA23.

¹⁴ Hydro-Québec, *Les prévisions de ventes d'électricité – Période 2003-2012*, document déposé dans le cadre des audiences publiques, DA23. On y indique que l'augmentation annuelle moyenne sera de 2,2 TWh entre 2003 et 2012, ce qui correspond à l'énergie produite par Péribonka.

ont accentué la demande ». ¹⁶ Un aléa climatique (vague de chaleur), jumulé à une marge de manœuvre trop faible, a forcé le producteur ontarien à acheter à prix fort d'un autre producteur (notamment Hydro-Québec possiblement), ce qui s'est inévitablement répercuté sur la facture des usagers. Dans une situation de marché telle, le producteur ontarien n'a pas été en mesure de combler une demande via ses propres capacités de production d'électricité.

Il y a donc un risque associé à une marge de manœuvre trop faible. Un risque de voir les coûts d'approvisionnement augmenter en raison de ce changement de position (de producteur net à celui d'acheteur). Il s'agit d'un risque que les Manufacturiers et exportateurs du Québec ne sont pas prêts à prendre, en raison des conséquences que cela pourrait avoir sur les coûts et de son incidence sur les prix de cet important intrant dans le processus de fabrication. Cela aurait inévitablement des effets majeurs sur la compétitivité des entreprises manufacturières vis-à-vis de leurs concurrents.

Au risque de se répéter, la demande croîtra en s'accroissant au cours des prochaines années. Cette demande sera forcément comblée par un des producteurs. Cela amène à une question essentielle : pourquoi Hydro-Québec laisserait-elle ce marché en forte croissance à un concurrent ? Compte tenu qu'il existe une demande, pourquoi empêcherait-on à Hydro-Québec d'accroître ses capacités de production pour la combler ? Autrement, on court le risque d'en subir ultimement les effets sur la facture d'électricité et sur notre prospérité économique !

Qui plus est, Hydro-Québec est une société d'État ayant pour unique actionnaire le gouvernement du Québec. Elle redonne au gouvernement une grande part de ses profits. L'an dernier, c'est 763 millions de dollars que l'entreprise remettait à son actionnaire. ¹⁷ Il s'agit ainsi d'une entrée de fonds importante pour le trésor public. Le gouvernement aurait autrement à faire des choix qui altéreraient soit la qualité de la gestion des finances publiques, la qualité des services offerts par l'État ou encore affecterait défavorablement le climat d'affaires du Québec par une hausse des taxes ou des impôts. Ainsi, dans l'éventualité où cette marge de manœuvre n'est pas totalement utilisée, Hydro-Québec est en mesure de vendre cette électricité à l'extérieur du Québec à prix plus élevé, ce qui bénéficie à tous les québécois.

Pour revenir à notre question, y a-t-il une bonne raison de refuser à Hydro-Québec d'agir de manière responsable en s'assurant d'avoir une marge de manœuvre suffisamment élevée pour faire face aux aléas de marché, climatiques ou techniques en accroissant ses capacités de

¹⁵ Statistique Canada (2002), *Le Quotidien*, 20 septembre 2002.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Hydro-Québec (2002), *Rapport annuel 2002*, p. 2.



production et parallèlement profiter des opportunités offertes sur les marchés extérieurs et ainsi contribuer aux recettes du gouvernement québécois ? Poser la question c'est y répondre.

Certains soulèveront des préoccupations environnementales. Ces enjeux méritent certainement notre attention et ils seront abordés plus loin dans ce mémoire. Il est néanmoins nécessaire de rappeler que la croissance de la demande d'électricité sera forcément comblée. Si ce n'est pas par Hydro-Québec, ce sera par un autre producteur concurrent, possiblement américain. Hydro-Québec, dans le passé et encore aujourd'hui, a démontré un souci d'adopter des pratiques et des technologies qui soient les plus respectueuses de l'environnement. Il est raisonnable de douter que le producteur concurrent qui comblerait cette demande fournirait de l'électricité à partir d'une source aussi propre et qu'il aurait démontré un souci aussi grand de la qualité de l'environnement.

4 SYNTHÈSE ATTENTES DES MEMBRES À VISI HYDRO-QUÉBEC

Une marge de manœuvre trop faible représente un risque trop élevé par la pression qu'elle peut ultimement exercer sur les prix. Rappelons que les Manufacturiers et exportateurs du Québec croient fermement qu'Hydro-Québec a la responsabilité de s'assurer d'une offre suffisante d'électricité, en accroissant ses capacités de production pour rencontrer la demande croissante des besoins énergétiques – croissance dont le secteur manufacturier sera largement responsable. Ceci afin d'assurer la disponibilité d'un approvisionnement suffisant au prix le plus bas possible.

Pour répondre à cette demande croissante d'électricité au Québec et aux opportunités offertes sur les marchés extérieurs, Hydro-Québec doit nécessairement accroître ses capacités de production d'énergie électrique. Des projets sont d'ailleurs en cours de réalisation, tels que Toulousteuc, et Sainte-Marguerite-3. D'autres sont en cours de d'approbation, tel que celui qui nous intéresse ici : le projet d'aménagement hydroélectrique de la Pérbonka.



5. LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE LA PÉRIBONKA RÉPOND-T-IL AUX ATTENTES DES MEQ

CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES

Le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka permettra de répondre à la croissance de la demande pour l'année suivant sa mise en service (prévue pour 2008) et contribuera à réduire les risques associés à une marge de manœuvre qui aura atteint son plus faible niveau de l'histoire. La justification économique d'accroître les capacités de production et d'au moins maintenir la marge de manœuvre d'Hydro-Québec par rapport aux priorités et attentes des MEQ a été largement discutée dans les sections précédentes. Les considérations environnementales liées au projet doivent maintenant être abordées.

CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'étude d'impact réalisée démontre qu'Hydro-Québec a fait ses devoirs sur le plan environnemental et qu'elle nous recommande ici un aménagement hydroélectrique qui se fera dans le respect des normes environnementales. Ses impacts sur l'écosystème ne remettent pas en cause l'acceptabilité environnementale du projet qui, il est important de le noter, répond aux besoins futurs d'électricité dans le respect du développement durable.

Sur le plan environnemental, il est intéressant de considérer ce qu'il arriverait si le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka ne voyait pas le jour. Quoique la réponse à cette question réside principalement dans une rationalité économique, elle se justifie également selon une perspective environnementale. Rappelons que la demande d'électricité poursuivra sa croissance et que cette demande sera nécessairement comblée par Hydro Québec ou par l'un de ses concurrents. Dans une perspective régionale, les risques sont que cette demande soit comblée par une source de production électrique plus polluante que l'hydroélectricité.

6. CONCLUSION

Avec le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka, Hydro-Québec contribuera à réduire les risques associés une situation inquiétante puisqu'il est prévu que sa marge de manœuvre atteindra alors son plus faible niveau de l'histoire. Elle répondra ainsi à l'équivalent de l'augmentation de la demande entre 2008 et 2009. Ne pas réaliser ce projet signifierait qu'elle serait alors vulnérable face à une hausse plus importante que prévue de la demande ou encore vis-à-vis de tout aléa – qu'il soit de marché, climatique ou technique. Hydro-Québec devrait alors acheter à d'autres producteurs l'énergie manquante à des coûts qui pourraient être beaucoup plus élevés.

Inutile de mentionner que cette situation ne correspond nullement aux attentes des Manufacturiers et exportateurs du Québec qui désirent bénéficier d'un approvisionnement énergétique fiable et suffisant et à un prix compétitif. Une marge de manœuvre est en quelque sorte un « coussin » qui sécurise et diminue le risque. Les MEQ ne sont pas prêts à courir le risque de voir un avantage comparatif du Québec (les coûts de l'électricité) se transformer en désavantage. L'énergie est un intrant trop important dans le processus de fabrication et il en va de la compétitivité de nos entreprises vis-à-vis leurs concurrents des États-Unis, de l'Ontario et d'ailleurs dans le monde. Voilà la raison principale sur laquelle se base l'appui des MEQ au projet.

Néanmoins, les MEQ reconnaissent les qualités du projet pour combler les besoins électriques parce que plus respectueux de l'environnement que toute autre alternative. Cependant, comme d'autres observateurs ont pu le constater, nous constatons que les délais de réalisation des projets hydroélectriques sont très longs. Ceci s'explique entre autres par les lents délais d'approbation auxquels il est raisonnable de penser que l'on pourrait soustraire une année.

Les Manufacturiers et exportateurs du Québec appuient donc le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka parce qu'ils :

1. estiment qu'il contribuera à réduire les risques associés à une marge de manoeuvre trop faible à compter de sa mise en service prévue pour 2008.;
2. estiment qu'Hydro-Québec a la responsabilité de répondre à la croissance de la demande d'électricité et de profiter des opportunités offertes sur les marchés extérieurs en accroissant ses capacités de production;



3. reconnaissent que l'aménagement hydroélectrique sera fait dans le respect des normes environnementales, minimisant ainsi ses impacts négatifs tout en minimisant ses effets positifs;

Ceci dans le but d'assurer aux manufacturiers et exportateurs québécois la disponibilité d'un approvisionnement énergétique fiable et suffisant à un prix stable et le plus compétitif possible.

Les règles du jeu en matière de production électrique ont changé au Québec. Il est maintenant question de déréglementation de la production, de régionalisation des marchés, de nouvelles capacités techniques, de nouveaux défis environnementaux et de nouveaux modes de production. Tout ceci devrait forcer la société québécoise à prendre conscience de l'avenir qu'elle voudra se façonner en matière énergétique. Pour cette raison, les MEQ continuent à intervenir sur la place publique afin que soient mis en perspective nos défis énergétiques ainsi que les possibilités qui s'offrent à nous.